



Liquidation profession liberale

Par **horcat**, le **21/07/2008** à **20:08**

placée en liquidation judiciaire une personne dispose d un patrimoine expertisé a 60 fois la dette estimée

le mandataire refuse de la laisser travailler en profession liberale 63 ans trop proche de la retraite et donc sans revenus il refuse aussi de parler de plan de redressement par la meme occasion.

la personne est suivie par un conseiller juridique

est elle bien conseillé ?

le mandataire est il impartial?

il n y aurais pas d'autres solutions paliatives a la vente totale des biens au enchères?

je vous remercie par avance de vos réponses